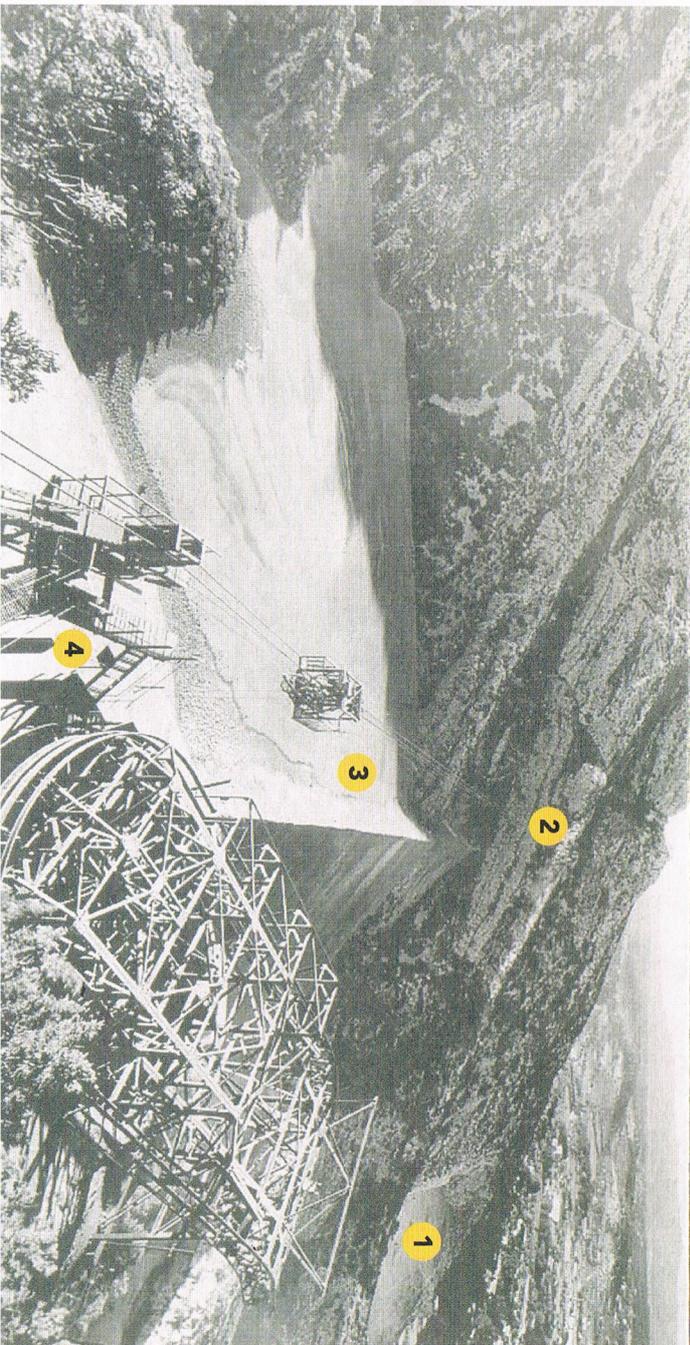


Vue générale du Crassier Saint-Cyr dans les années 50



PARC DEPARTEMENTAL DE LA BARASSE

Situé en périphérie directe de Marseille, le domaine de La Barasse s'étend sur 784 hectares.

Le domaine offre de nombreux points de vue sur Marseille, la Vallée de l'Huveaune et le massif de l'Étoile.

S'appuyant sur le « massif de St Cyr-Carpiagne » (près de 600 m), La Barasse est à la fois des vallons sauvages aux portes de la ville mais aussi un quartier industriel hanté d'anciens fours à chaux et de carrières.

Le parc est marqué par son histoire industrielle qui démarre depuis la zone d'accueil jusqu'au niveau supérieur appelé localement « crassier » (grande plateforme artificielle) donnant au site une morphologie atypique.

Les randonneurs pourront à la fois découvrir un paysage très marqué par l'anthropisation, et donc riche en histoire, mais aussi, sur ses hauteurs des paysages naturels fabuleux.

CONDITIONS ACCES MASSIFS

En Provence, en toutes saisons, le risque d'incendie de forêt peut être important.

Aussi, dans les Bouches-du-Rhône, un arrêté préfectoral réglemente l'accès aux espaces naturels du 1^{er} juin au 30 septembre.

Un numéro de téléphone, le 0811 20 13 13* et le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, vous permettent de vous informer sur les possibilités de balade.

Par ailleurs, vous entrez dans un espace naturel non aménagé, il appartient à chacun d'avoir une attitude responsable et appropriée afin d'éviter de se mettre dans une situation périlleuse. (* Coût d'un appel local)

RECOMMANDATIONS

- Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées,
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi, et je ne prends pas de risques inutiles,
- J'emporte avec moi de l'eau en quantité suffisante,
- J'observe le Code forestier, les arrêtés préfectoraux et municipaux et tous les panneaux d'interdictions,
- Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles en cours de repeuplement et / ou en cours de régénération,
- Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(e),
- En cas d'extrême urgence, je compose le 112 sur mon mobile.

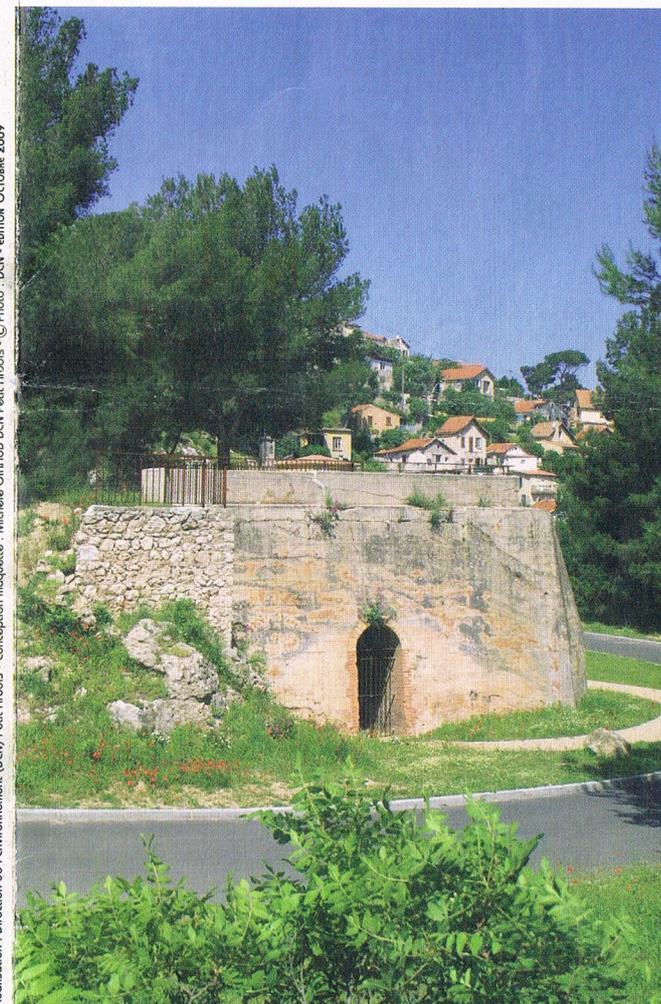
Conseil général des Bouches-du-Rhône / www.cg13.fr
Direction de l'Environnement
Hôtel du Département - 52, Avenue de Saint-Just
13256 MARSEILLE Cedex 20
Tel : 04 42 97 10 10



Parc départemental de La Barasse



"LE PASSÉ INDUSTRIEL"



Réalisation : Direction de l'Environnement (DEN) Petit Arbois - Conception maquette : Michèle GIRAUD DEN Petit Arbois - © Photo : DEN - format Croquis 2009

RANDO PEDESTRE

Difficulté : Facile
Distance : 4 km
Dénivelé : 328 m
Durée : 2H 00



"LE PASSÉ INDUSTRIEL"



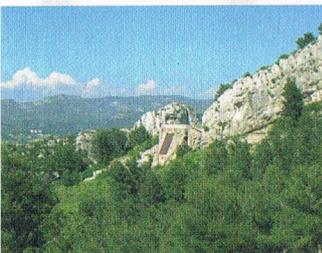
Carrière et Fours à Chaux



La Roue



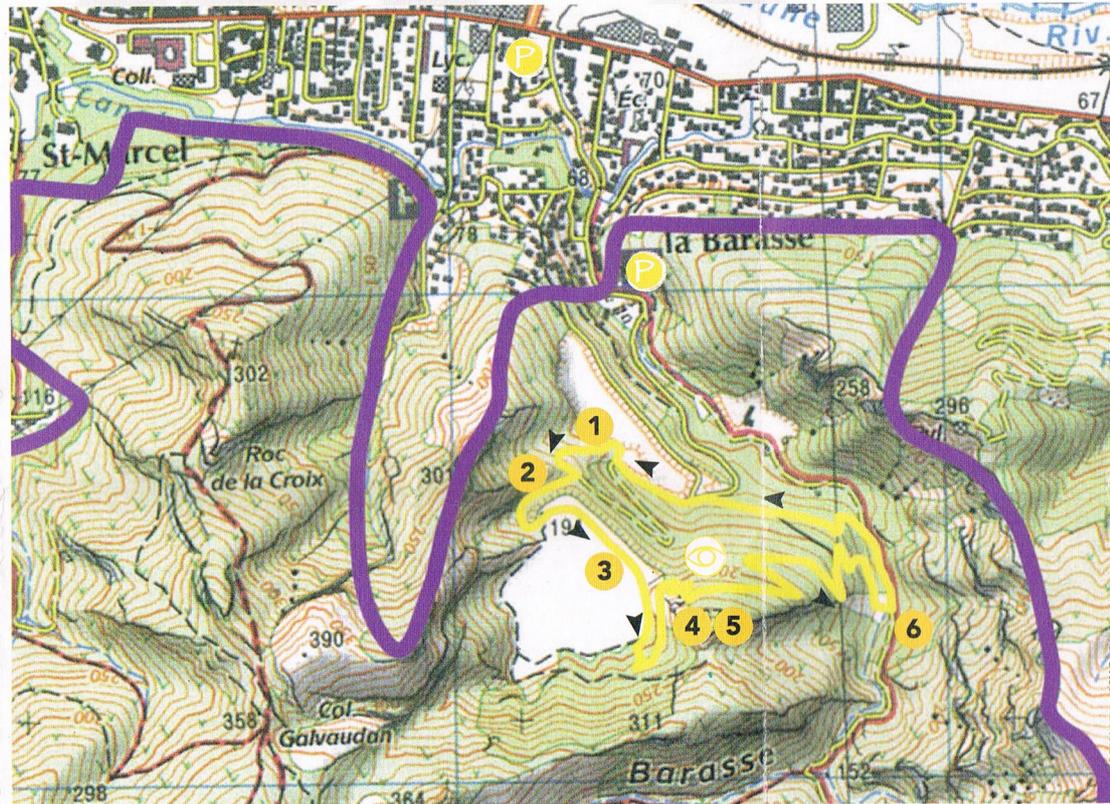
Le Crassier Saint-Cyr



Le Blondin

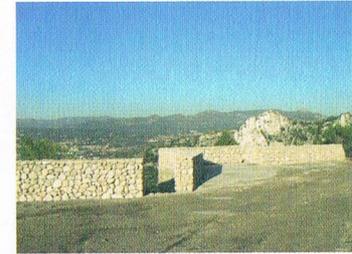
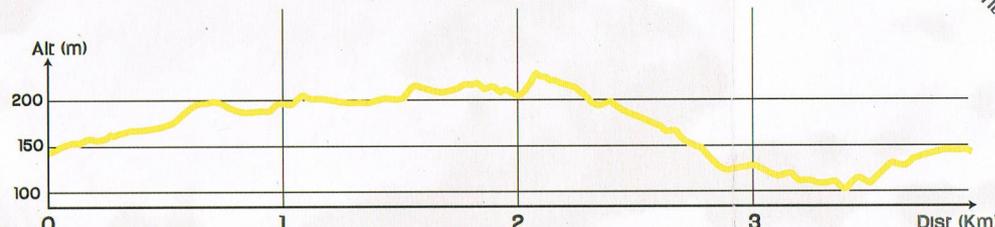
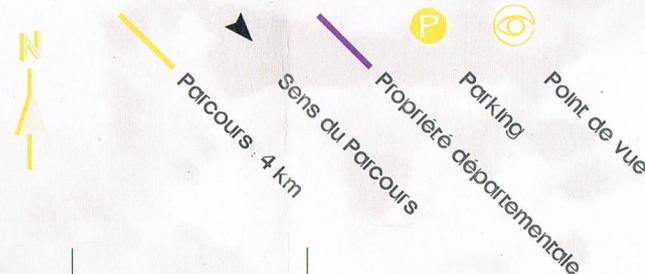
Le site de la Barasse fut exploité par la société Péchiney, pour la chaux nécessaire au traitement de la bauxite ; les fours à chaux à l'entrée du domaine ainsi que la "carrière" **1** en sont les témoins encore visibles. De 1947 à 1987, ce vallon accueillera les rejets du traitement de l'alumine. Ils seront stockés dans un ouvrage appelé "Le Crassier" **3** s'élevant à 75 mètres au-dessus du fond de vallon, ainsi plus de 2 500 000 m³ de boues rouges seront entreposés. Pour cela un ingénieux système de téléphérique fut mis en place partant de l'usine de la barasse jusqu'au lieu-dit "Blondin". **4** Ce point stratégique du dispositif industriel était le lieu de commandement du téléphérique ayant permis la construction du Barrage. Enfin, "La Roue" **2**, fut l'ultime maillon du téléphérique.

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône vous propose une balade au cœur du Parc départemental de la Barasse à la découverte de son riche passé industriel

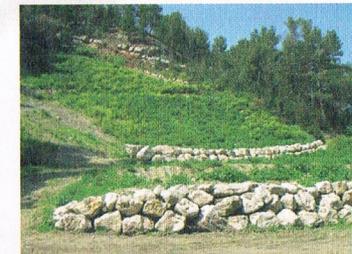


1 Départ du Parcours

Echelle : 0 500 m



5 Magnifique point de vue, depuis "Le Blondin", sur la vallée de l'Huveaune, le massif de l'Étoile et le Garlaban.



6 "La Pible" : lieu de Pique-nique Pascal des riverains de La Barasse et de Saint-Marcel, puis renommé "Marc à café" suite à une avarie des incinérateurs de l'usine Nestlé qui jeta entre 1949 et 1951 près de 4 500 m³ de Marc. Le site fut réhabilité en 2006.

